



N° 24 Septembre 2019



## Le mot du Maire

Nous nous dirigeons tranquillement vers 2020 qui sera, pour nous tous, une année d'élection municipale.

Durant ce mandat, nous nous sommes efforcés de respecter les engagements pris en 2014, date à laquelle vous nous avez témoigné votre confiance. A cette occasion, l'ensemble du conseil municipal et moi-même tenons à vous en remercier. Comme vous le savez, en période électorale, nous avons un devoir de réserve durant les 6 mois précédant les élections, il est donc pour nous important de vous faire un premier bilan de mandat avant le 15 septembre et nous aurons également l'occasion de vous apporter des réponses à vos questions lors de la réunion publique prévue le 9 septembre 2019 au foyer communal.

Force est de constater que l'ensemble du conseil municipal en place a été très actif durant cette mandature tout en restant vigilant en ce qui concerne les finances de notre commune et sans avoir recours à une augmentation des impôts locaux quels qu'ils soient.

En 2014, nous avons engagé la dernière tranche de travaux route de St Benoit (partie centre bourg) et l'aménagement du carrefour de la route de Sully. Les travaux route de St Benoit se sont déroulés en 3 phases dont les 2 premières phases avaient été engagées par l'équipe du conseil précédent.

2015 a été l'année de l'aménagement de la rue Creuse allant de la route de Bellegarde à la route Des Bordes.

En 2016, nous avons engagés les travaux de mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux y compris l'école avec la mise en enrobé d'une partie de la cour. Nous avons à ce jour reçu les attestations confirmant la mise aux normes de l'ensemble des bâtiments communaux comme l'exige la législation.

Nous avons également engagé en 2016 pour 15 000€ de travaux de mise aux normes de l'installation électrique de l'école, la mise en place d'une alarme anti-intrusion et d'un vidéophone pour le contrôle d'accès de l'école.

Nous avons également, en 2016, fait des travaux de rénovation du monument aux morts et créé un Jardin du Souvenir au cimetière.

En 2017, des travaux importants et très attendus des riverains de la rue des Sentes ont été effectués.

En 2018, rue du Clos du Mont, des travaux de sécurisation, de réfection de la voirie et de raccordement des eaux pluviales ont été engagés et réceptionnés à l'automne 2018

En 2019, c'est la rue du Chemin de Solaire qui a fait l'objet de travaux importants permettant de sécuriser cette rue et de raccorder les eaux pluviales au réseau existant. Nous avons également réalisé la réfection de l'ensemble de la toiture de l'école.

2019 a été aussi l'année du lancement des travaux pour l'agrandissement du cimetière avec les fouilles archéologiques qui se dérouleront de septembre à fin octobre 2019. Les travaux définitifs d'aménagement auront lieu début 2020.

Afin d'améliorer la gestion du cimetière, nous avons réalisé un plan d'occupation des emplacements, ce plan sera numérisé début 2020.

L'ensemble de ces travaux ont été réalisés avec les aides de l'état, du Département et des fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Sully. Le taux des aides octroyées pour la période de 2014 à 2019 est de 70%. De nombreux travaux permettant d'améliorer le cadre de vie de nos habitants sont inscrits dans un programme d'aménagement de la commune et sera soumis à la décision du futur conseil municipal.

Le Maire, Michel Auger

## Retrospective des travaux 2019

La troisième phase des travaux de réfection de voirie s'est achevée fin juin rue du Chemin de Solaire pour un montant de 95 000 €.

La toiture de l'école a été changée durant l'été pour un montant de 72 000 €.

Suite au diagnostic archéologique du terrain de foot adjacent à l'école, nous pourrions procéder à l'allotissement pour mise à la vente.

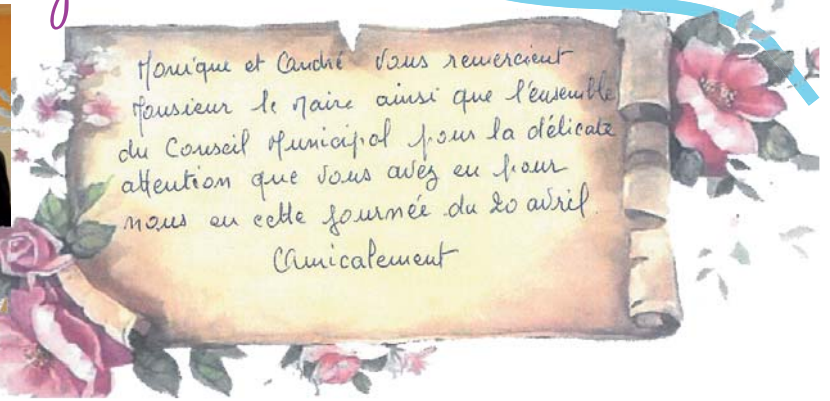
En ce qui concerne l'extension et l'aménagement du cimetière, les fouilles d'archéologie préventives débuteront le 29 septembre pour une durée d'un mois. Cette étape coûteuse de 116 000 € est nécessaire pour la poursuite du projet.

La sacristie de l'église s'est fait une petite jeunesse avec la remise en état du plafond et de l'entrée extérieure pour un montant de 3 500 €.

Pour l'ensemble de ces réalisations et projets des demandes de subvention sont réalisées (Fond de concours de la Communauté de Communes, Fond Départemental d'Aide à l'Equipement Communal, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).



# 60 ans de mariage, M. et Mme Billat



## Rentrée scolaire 2019-2020

Pour la rentrée de septembre, 213 élèves sont attendus au SIVOM Les Bordes/Bonnée. A Bonnée, 75 élèves sont répartis en deux classes de CE2/CM1 et une de CM2. Deux nouvelles enseignantes sont nommées Mmes Pouthoire et Méthivier suite au départ de Mmes Bardot et Chenault.

**Les horaires de classe** sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) sont :

**Les Bordes :** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h15.

**Bonnée :** de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

**Horaires du car Bonnée :** Départ : 8h10 Retour : 16h35

**La vente des tickets de cantine et de garderie** s'effectuera les mardis et vendredis de 15h à 18h au SIVOM (38, rue de la Mairie 45460 Les Bordes). Les tarifs des différents services restent inchangés.

Pour rappel : **Restaurant scolaire** : 3,25 €.

**Garderie** selon le quotient familial : - de 0 à 599 € : 2,50 €

- de 600 € à 999 € : 2,80 €

- à partir de 1000 € : 3,10 €

**Transport** : 60€/an pour le premier enfant puis 30 € pour les suivants.



**Recherche de bénévoles pour aider les élèves à faire leurs devoirs lors de l'étude du soir qui a lieu le lundi et jeudi de 17h à 18h à l'école. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mairie.**



## Vente "Coulmier"

Après avoir étudié plusieurs projets, une proposition d'achat de la propriété « Le Coulmier » est parvenue à la commune. Le Conseil Municipal a accepté cette offre. L'acquéreur est un artisan local.

## Désherbage chimique interdit!



Conformément à la réglementation, depuis janvier 2017, plus aucun pesticide n'est utilisé sur les espaces verts et voiries de la commune. Et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, cette loi s'applique pour le particulier. Les techniques alternatives sont plus respectueuses de l'environnement mais les résultats moins flagrants et plus consommateurs de main d'œuvre.

Néanmoins, une des seules solutions est le désherbage manuel : arrachage, binage.

C'est pourquoi, afin de conserver un environnement propre et agréable, nous vous demandons de contribuer personnellement et participer à l'effort collectif pour maintenir les abords de votre habitation en bon état de propreté (trottoirs, caniveau, etc.)

Pour rappel : l'abandon de tailles et de mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.

La consommation d'eau est devenue un véritable enjeu de société et chacun d'entre nous peut contribuer à préserver cette ressource naturelle en surveillant son utilisation et en diminuant son utilisation.

- Traquer les fuites (robinets, chasse d'eau).
- Adopter les bons réflexes en prenant des douches d'une durée raisonnable plutôt que des bains, en coupant l'eau pendant la vaisselle, le brossage des dents et le savonnage, en utilisant les lave linges et vaisselles seulement s'ils sont pleins, en arrosant le jardin avec de l'eau de pluie et en évitant d'arroser en journée afin d'éviter l'évaporation.
- S'équiper de matériel hydro-économe, de douchette à débit limité, d'éco plaquettes pour les réservoirs WC, de mousseur pour mitigeur...

**Suite à l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2019**

- **Interdiction** d'arroser de 8h à 20h : les pelouses, espaces verts, massifs floraux publics et privés, espaces sportifs de toute nature, potagers et cultures maraîchères d'associations ou de collectivités.
- **Interdiction** d'alimenter les piscines privées à usage familial.

**Répertoire électoral**



**Que faire si l'état civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur ?**

Vous êtes nés en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Lors de votre demande, vous devrez être en possession : de votre **Numéro d'Identification au Répertoire** (NIR), numéro de sécurité sociale et **d'une copie de votre acte de naissance**.

Cependant, si vous ne pouvez utiliser ce service en ligne, vous pouvez également formuler votre demande par courrier à l'adresse suivante :

**Insee Pays de la Loire - Pôle RFD**  
**105, rue des Français Libres - BP67401**  
**44274 NANTES CEDEX 2**

*Extension du PPI*

Suite à la décision d'étendre le périmètre du **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** autour des centrales nucléaires de 10 à 20 km, les Bonnéens seront conviés par courrier à retirer des comprimés d'iode dans les prochains mois et seront tenus informés de la conduite à tenir en cas d'alerte nucléaire.



**alerte nucléaire je sais quoi faire !**

**4 RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION**

- ➔ **Lundi 30 septembre 2019 à 19h à COULLONS**, Salle polyvalente, rue de la Poste
- ➔ **Jedi 3 octobre 2019 à 19h à SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE**, Espace Robert Souesme, rue de Tholey
- ➔ **Mercredi 9 octobre 2019 à 19h à BRIARE**, Salle de l'auditorium, Centre socio-culturel, square Pierre Armand Thiebault (GPS rue des Prés gris)
- ➔ **Vendredi 11 octobre 2019 à 18h à OUZOUER-SUR-LOIRE**, Salle Ballot, 1097 rue Henry Millet

**ATTENTION !**  
**au démarchage**

- > Si on vous dit qu'un diagnostic de votre logement est obligatoire et qu'à défaut de le faire, vous devrez payer une taxe, **c'est faux**.
- > Si on vous dit que tout le monde est éligible au dispositif à 1 € (pour les chaudières et pompes à chaleur), **c'est faux**.
- > Si on vous propose d'exécuter des travaux chez vous sans devis préalable, **méfiez-vous**.

Au moindre doute, contactez l'ADIL-Espace Info Energie du Loiret : **02 38 62 47 07** (association dont le conseil est neutre, indépendant et gratuit - l'ADIL ne cautionne aucun démarchage à domicile).

**FAIRE** avec **adil** avec **Info Energie** avec **Loiret**

# Retrospective des travaux du mandat



*Route de Saint Benoit avant*



*Route de Saint Benoit après*



*Rue du Clos du Mont avant*



*Rue des Sentes avant*



*Rue des Sentes après*



*Rue du Clos du Mont après*



*Accès aux personnes à mobilité réduite*



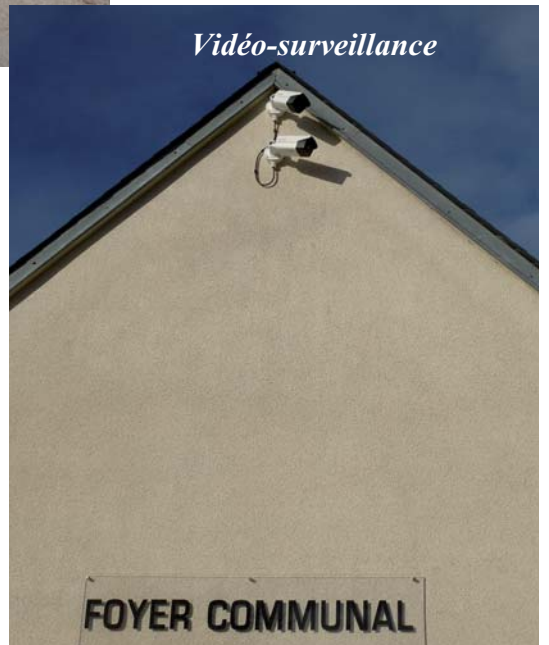
*Jardin du souvenir*



*La cour de l'école*



*Vidéo-surveillance*



**FOYER COMMUNAL**